

Rapport d'évaluation quinquennale

Secteur des Fédérations de pratiques artistiques en amateur (FPAA)

Préambule

Le présent rapport est à faire parvenir complété au *Service de la Créativité et des Pratiques artistiques en amateur* **au plus tard pour le 30 novembre** de la 4^{ème} année de reconnaissance de votre association en qualité de CEC.

Il vise à vous aider à réaliser votre **auto-évaluation** et, le cas échéant, à préparer la rédaction de votre nouvelle note d'intention pour le prochain quinquennat de reconnaissance.

Il est **essentiellement qualitatif** et fera l'objet d'une **rencontre-discussion avec l'Inspecteur (-trice) de votre ressort** chargé(e) de remettre un avis sur le respect des conditions de reconnaissance, sur la qualité et la pertinence des actions menées, ainsi que sur l'exécution de la note d'intention ou du plan d'action.

Il s'agit donc bien ici d'une auto-évaluation, et non d'une description, des activités réalisées sur base de la conformité au décret du 30 avril 2009, mais aussi des critères de la note d'intention.

Ce document est à compléter et envoyer **pour le 30 novembre** au plus tard :

- En 2 exemplaires papier à l'adresse suivante :

Ministère Fédération Wallonie-Bruxelles

Service Général de l'Action Territoriale

Service de la Créativité et des Pratiques artistiques en Amateur

Thierry Maudoux / Margot Sonnevillie

44, Boulevard Léopold II

1080 Bruxelles

- En version informatique (en 1 PDF) à l'adresse :

creativiteetpratiquesartistiques@cfwb.be

*Pour rappel, l'association qui postule au renouvellement de sa reconnaissance, **au plus tard pour le 31 mars** de la 5^{ème} année de sa reconnaissance, doit compléter le **dossier d'évaluation** (le présent rapport d'évaluation + le rapport annuel d'activités de la 3^{ème} année de reconnaissance) par un **dossier de renouvellement** (cf. formulaire disponible en ligne via <http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?id=4088>) comprenant notamment :*

- *une demande précisant si le renouvellement est sollicité dans la catégorie de reconnaissance initiale ou dans une catégorie différente ;*
- *un rapport d'activités de la 4^{ème} année de la reconnaissance quinquennale ;*
- *en fonction de la catégorie de reconnaissance sollicitée, une nouvelle note d'intention ou un nouveau plan d'action.*

1. Identification de l'association

Nom de l'asbl :			
Adresse du siège social :			
CP :	Localité :		
Téléphone :	GSM :	Fax :	
Année de la reconnaissance quinquennale :			
(Indiquez à quelle date votre reconnaissance quinquennale a débuté : 1 ^{er} janvier 2015, 2016,...) :			
Catégorie de reconnaissance : communautaire / régional / provincial			

Nom et Prénom du correspondant de la FPAA :			
Fonction :			
Adresse de correspondance .:			
CP .:	Localité :		
Téléphone :	GSM :		
E-mail :			

2. Représentativité de la fédération

Fédération communautaire/régionale/provinciale	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre total d'associations locales affiliées.			
Nombre par province ou Région de Bxl capitale :			
Province de :			
Province de : ...			
Province de : ...			

Si votre fédération communautaire est reconnue sur base de 4 fédérations provinciales/régionales, merci d'indiquer les changements éventuels survenus au cours de ces 3 années et demie.

Comment évolue l'affiliation des associations ? Leur nombre augmente-t-il ou diminue-t-il ?

Avez-vous éprouvé des difficultés à affilier de nouvelles associations durant ces 3 ans et demi ? Oui / non

Si, oui, expliquez les raisons de ces difficultés. Quels enseignements en tirez-vous pour, le cas échéant, réorienter votre action ?

3. Pertinence et qualité des actions menées

Pour rappel, la période concernée par l'évaluation vise les trois années et demie qui se sont déroulées depuis votre reconnaissance.

3.1. Formations

Constatez-vous des **avancées, des changements** dans la manière de concevoir et de mettre en œuvre les formations au cours de ces trois années et demie ?

Avez-vous rencontré des **difficultés** au niveau de la **conception, de la mise en œuvre**, du nombre d'heures exigées, du recrutement des participants,.... ?

Précisez, le cas échéant, si ces formations ont été organisées avec **d'autres partenaires** : fédération communautaire, autre fédération provinciale, autre opérateur... et quels sont les apports et/ou les problèmes que ces partenariats permettent ou occasionnent.

3.2. Outil(s) de communication destiné(s) aux associations locales et à leurs membres. (Art 21, § 1^{er}, 4° et 22, § 1^{er}, 4° du décret)

Quelles **avancées** avez-vous réalisées et/ou quelles **difficultés** avez-vous rencontrées pour concevoir et mettre en œuvre vos outils de communication ?

3.3. Information et conseil aux associations locales (Art. 21, § 1^{er}, 5° et 22, § 1^{er}, 5° du décret)

3.3.1. Services et informations en matière d'obligations légales, de **gestion des associations**, de **conception d'actions** ou d'événements, de **partenariats**,... organisés ou mis à disposition des associations locales, de **renouvellement du répertoire** et/ou de la **pratique artistique**.

Quelles **avancées ou innovations** avez-vous réalisées et/ou quelles **difficultés** avez-vous rencontrées pour assurer ces services? Quels **enseignements** en tirez-vous pour, le cas échéant, réorienter votre action ?

3.3.2. Renouveau du répertoire et/ou des formes (pratiques) artistiques

Quelles **actions** (en synthèse) ont été mises en œuvre visant au renouvellement du répertoire et/ou des formes artistiques (fédérations communautaires), au renouvellement du répertoire et/ou de la pratique artistique (fédérations provinciales ou régionales) ?

Quels enseignements en tirez-vous, en termes de bénéfices pour vos affiliés mais également en termes de contraintes ?

Uniquement pour les fédérations communautaires, quelles sont les actions menées par votre fédération qui ont favorisé la découverte de formes artistiques contemporaines concernant la pratique artistique visée. (Art. 21, § 1^{er}, 3^o du décret) ?

Sur base de l'expérience de trois années, est-ce que ce critère fait sens ? Indiquez ce qu'il a permis ; quelles sont les difficultés rencontrées pour sa mise en œuvre ?

3.4. Développement et promotion de la pratique artistique concernée (Art. 21, § 1^{er}, 6^o et 22, § 1^{er}, 6^o du décret)

Résumez de manière très synthétique les actions menées par votre fédération qui ont développé et favorisé la pratique artistique visée et indiquez la plus-value générée par ces actions.

3.5. Diffusion des productions et échanges de pratiques (Art. 19, § 2, 5^o)

Quelles avancées avez-vous réalisées et/ou quelles difficultés avez-vous rencontrées pour assurer la diffusion des productions de vos associations locales affiliées ?

L'échange de pratiques entre les associations affiliées s'est-il instauré ? Est-il devenu plus fréquent ? Et, le cas échéant, s'est-il produit avec d'autres fédérations ou opérateurs ? Qu'avez-vous fait pour favoriser ces échanges ?

3.6. Echanges internationaux (Art. 19, § 2, 7°) – **Facultatif** -

Avez-vous mené des échanges internationaux pendant ces 3 ans et demi ? Quels en sont les bénéfices et les contraintes ? Est-ce un axe que vous souhaitez poursuivre, voire développer ?

4. Exécution de la note d'intention

En vous basant sur les rapports d'activités des 3 années précédentes et des activités de l'année en cours, de votre analyse initiale dans le dossier de reconnaissance, **des objectifs**

